

Taxe sur le CO₂ 2026

En 2026, la taxe sur le CO₂, fixée dans l'ordonnance sur le CO₂ en CHF par tonne de CO₂ est fixé à 120 CHF. Selon le procédé convenu avec l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) et l'OFEV, nous devons calculer le taux de la taxe sur le CO₂ par kWh chaque année. Nous avons donc calculé la taxe pour 2026 sur la base des propriétés du gaz naturel importé pendant l'année gazière 2024/25. Ce calcul a maintenant été approuvé par l'OFDF. **Le taux officiel en cts./kWh de gaz naturel pour l'année 2026 est fixé à 2,158 cts./kWh.**

Ce taux correspond au taux de CHF 120.- / tonne de CO₂ ou CHF 321.60 / tonne de gaz naturel respectivement. Le taux de 2.158 cts./kWh se base sur la densité moyenne de 0.771 kg/m³ et le pouvoir calorifique moyen de 11.491 kWh/m³ de l'année gazière 2024/25.

Nous vous prions de bien vouloir en prendre connaissance et d'informer vos collaborateurs compétents. Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question.